



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°333/2019

**OBJET : Budget primitif  
2020**

**Membres : 18**

**Présents votant : 8**

**Pouvoirs : 3**

L'an deux mille dix neuf, et le 12 décembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune Clermont l'Hérault.

**PRESENTS votants :**

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

**POUVOIRS**

- Madame Gaëlle LEVÉQUE, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Jean François SOTO, conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

La Présidente, suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du comité syndical du 17 octobre 2019, présente le budget primitif pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 380 550.68€, répartis comme suit :

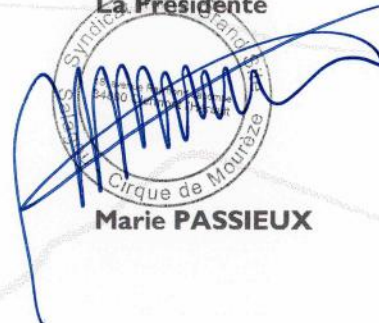
Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	112 389.27 €	013	862.28 €	20	710.00 €	10	3 097.41 €
012	264 664.00 €	70	24.00 €	21	2487.41 €	040	100.00 €
65	150.00 €	74	378 374.40 €				
67	250.00 €	75	1 290.00 €				
042	3 097.41 €						
<b>TOTAL</b>	<b>380 550.68 €</b>		<b>380 550.68 €</b>		<b>3 197.41 €</b>		<b>3 197.41 €</b>

Affichée le :

Le Comité Syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**EMET** un avis favorable sur le budget présenté,  
**DECIDE** d'adopter le budget 2020.

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
le 12 décembre 2019

La Présidente  
  
Marie PASSIEUX

